



# Union Syndicale Départementale Santé et Action Sociale

Bourse du Travail - 86, rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX  
Tél. : 02 54 34 09 84 - Email usdsantecgt36@hotmail.fr

## Communiqué de presse

Dans l'article de la NR parut le vendredi 20 juillet 2018, le Député de l'Indre, François Jolivet (LREM), écrit à la Ministre de la Santé Agnès Buzyn, lui faisant part de « *sa crainte que la maternité du Blanc ne rouvre pas ses portes en septembre après sa fermeture estivale ....., tout en comprenant la décision de suspension d'activité du service de maternité du Blanc en raison d'une présence trop importante au tableau de garde d'intérimaires.....* ».

Il exprime toutefois son ressenti sur « *la réelle volonté de réouverture de cette antenne ... car bien des interrogations demeurent. Des médecins postulent et n'auraient pas de réponse à leur candidature ; A tel point que le CESER de la région Centre val de Loire s'est auto-saisi et doit établir un rapport d'enquête.* »

Sur ce point, l'USD CGT Santé Indre souhaite s'exprimer ; si le CESER Centre Val de Loire a fait l'objet d'une saisine citoyenne et non pas d'une auto-saisine (comme écrit dans le communiqué), c'est sur l'implication de la CGT contre le Plan Régional Santé (PRS) 2018-2022, plan qui définit les moyens alloués par les ARS sur notre territoire, via le gouvernement par la Ministre de la Santé Madame Buzyn, qui prévoyait une trentaine de fermetures de services sur la région.

Les directives découlent du vote aux deux assemblées du Plan de financement de la sécurité sociale (PFSS) présenté par le gouvernement LREM, dont Monsieur le Député Jolivet est membre. Le PLFSS 2018 a été voté par 43 voix (41 LREM et 2 Modem) contre 13 sur les 577 députés que compte l'Assemblée Nationale ; PFSS dont l'ONDAM (objectif national des dépenses de l'assurance maladie) pour les établissements de santé, n'a été voté qu'à 2 % pour 2018, sachant qu'en dessous de 3% les établissements de santé sont étranglés.

Depuis plus d'un an, grâce à l'action de la CGT, à la mobilisation des salariés et de la population en décembre 2017 devant les délégations territoriales de l'ARS, le 29 mars 2018, devant la plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et lors de la séance plénière du CESER du 16 avril, avec dépôt de 60 000 pétitions, les actions de la CGT ont fait rejeter le vote du PRS par le CESER mais également le Conseil Régional.

Par la remise de cette pétition citoyenne, le CESER a été saisi et doit établir un rapport d'enquête sur l'hôpital public en région Centre Val de Loire. La CGT fut la première organisation à être auditionnée.

Châteauroux, le 20 juillet 2018